Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01.49.55.56.45. Fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2010-2135** **Date: 28 septembre 2010**

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2012)**

Annule et remplace : Notes de service
DGER/POFEGTP/N2001-2072 du 10 juillet 2001
DGER/POFEGTP/N2005-2006 du 8 février 2005

Nombre d'annexe : 8

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Agronomie : Productions végétales ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales ».

Mots-clés : BTSA Agronomie : Productions végétales – BTSA APV – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Agronomie : Productions végétales » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012 du BTSA « Agronomie : Productions végétales ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :
I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA « Technologies végétales » ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)
Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au

plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1
« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer et communiquer et comprendre le monde :
  - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :
- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation

[1] Voir annexe 1.

socioculturelle.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées » .
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.
Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l’épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	30 minutes

Nature de l'épreuve :
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s’inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve :
L'épreuve se déroule en deux parties :
- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité suivante :
- Communiquer dans une langue étrangère :

- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données » et les sous capacités :
- Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
- Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».
- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
o « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
o « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».
L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

[2] Voir annexe 2.
[3] Voir annexe 3.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».
- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :

o la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;

o l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;

o l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;

o l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :
- Mobiliser son intelligence motrice ;
- Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :
- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7[4] :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché :
  - Prendre en compte le contexte social, politique, commercial et économique des productions végétales ;
  - Assurer la veille juridique et réglementaire ;
  - Identifier les possibilités d'action au sein d'une filière ;
  - Assurer le mise en marché d'un produit.
- Participer au pilotage de l'entreprise agricole ou de l'entreprise para-agricole du secteur des productions végétales :

[4] Voir tableau récapitulatif de l'évaluation en BTSA « Agronomie :Productions Végétales », domaine professionnel, annexe 8.

- Evaluer la durabilité d'un système d'exploitation au sein d'un territoire ;
- Prendre en compte le fonctionnement global d'une entreprise para-agricole ;
- Raisonner des décisions d'adaptation du système opérant ;
- Participer à la mise en pratique du management de la qualité et du management environnemental ;
- Gérer les ressources humaines, organiser le travail ;
- Gérer les achats, les stocks et le transfert de matières ;
- Interpréter des indicateurs technico-économiques et financiers.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M51 et M52 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	3 CCF	Oral Ecrit Pratique + oral	3

L'épreuve E5 se compose de 3 CCF.

- 1 CCF (coefficient 1), oral individuel à partir d'un support documentaire, évalue la capacité « Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché ».
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit, évalue les sous-capacités « Prendre en compte le fonctionnement global d'une entreprise para-agricole », « Participer à la mise en pratique du management de la qualité et du management environnemental », « Gérer les ressources humaines, organiser le travail », « Gérer les achats, les stocks et le transfert de matières », « Interpréter des indicateurs technico-économiques et financiers ».
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

- 1 CCF (coefficient 1), pratique et oral, dont la durée et le support sont laissés à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue les sous-capacités « Evaluer la durabilité d'un système d'exploitation au sein d'un territoire », « Raisonner des décisions d'adaptation du système opérant ».
Ce CCF doit permettre de vérifier que le candidat a acquis la méthodologie de l'approche globale de l'entreprise agricole.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion et l'agronomie. La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants des deux disciplines.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Orale	3	1h30

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale de coefficient 3 et d'une durée de 1h30.
Le sujet, proposé au candidat par le jury, comporte 1 ou 2 questions qui s'appuie(nt) sur un support documentaire. Les deux capacités de l'épreuve doivent être évaluées.

Les modalités de l'épreuve
- 1 heure de préparation ;
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

Evaluation
Elle est réalisée par un enseignant de SESG qui intervient dans les modules M51, M52.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu dans une perspective de durabilité :
- Prendre en compte les caractéristiques d'un sol et les données climatiques pour réaliser un choix technique ;
- Gérer de manière durable les ressources (sol, eau, air) en lien avec la production végétale ;
- Justifier la gestion d'une production végétale à l'aide des acquis de biologie et physiologie végétales ;
- Mobiliser les régulations bioécologiques au sein d'un agroécosystème, à l'échelle du champ cultivé ou d'un territoire plus vaste, dans un objectif de production.
- Mettre en œuvre les agroéquipements dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement :
- Raisonner le choix des équipements et des installations ;
- Mettre en œuvre les agroéquipements en sécurité ;
- Gérer un parc de matériel et des installations de stockage ;
- Organiser un chantier de travaux mécanisés en sécurité.
- Proposer et mettre en œuvre un système de culture dans une situation donnée en fonction d'objectifs préétablis :
- Porter un diagnostic de durabilité sur un système de culture ou un « système semencier » au sein d'un territoire ou d'une exploitation agricole ;
- Proposer un système de culture ou un « système semencier » adapté à une situation :
o Proposer des modifications d'un système de culture existant ;
o Proposer un système de culture innovant ;
o Proposer une répartition spatiale des cultures pour répondre à une problématique territoriale.
- Mettre en place, suivre une expérimentation et en exploiter les résultats.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M53**, **M54, M55, M56, M57 et M 59 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E6	5 à 7 CCF	6

L'épreuve E6 se compose de 5 à 7 CCF.
- 1 CCF (coefficient 1), dont la nature et la durée sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue les sous-capacités « Prendre en compte les caractéristiques d'un sol et les données climatiques pour réaliser un choix technique », « Gérer de manière durable les ressources (sol, eau, air) en lien avec la production végétale ».
Ce CCF concerne l'agronomie.

- 1 ou 2 CCF (coefficient 1,5), incluant obligatoirement - pour un CCF au moins - une partie pratique, évalue(nt) les sous-capacités « Justifier la gestion d'une production végétale à l'aide des acquis de biologie et physiologie végétales » et « Mobiliser les régulations bioécologiques au sein d'un agrosystème, à l'échelle du champ cultivé ou d'un territoire plus vaste, dans un objectif de production ».

La pratique comporte une partie reconnaissance de bioagresseurs et/ou d'auxiliaires.
Ce ou ces CCF concerne(nt) la biologie-écologie et l'agronomie.

- 1 ou 2 CCF (coefficient 1,5), pratique et oral dont la durée et le support sont laissés à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue(nt) la capacité « Mettre en œuvre les agroéquipements dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ».

Ce ou ces CCF concerne(nt) les sciences et techniques des agroéquipements et éventuellement l'agronomie.

- 1 CCF (coefficient 1,5), écrit ou écrit et oral, évalue les sous-capacités « Porter un diagnostic de durabilité sur un système de culture au sein d'un territoire ou d'une exploitation agricole » et « Proposer un système de culture ou un système semencier adapté à une situation ».

Ce CCF est construit à partir d'une ou plusieurs études de cas de système(s) de culture ou de système(s) semencier. L'évaluation comporte une partie « diagnostic » et une partie « propositions ».
L'écrit peut prendre la forme d'un dossier réalisé par un groupe d'étudiants (maximum 50 % de la note), complété par une présentation orale individuelle (minimum 50 % de la note).
Ce CCF concerne l'agronomie.

- 1 CFF (coefficient 0,5), dont la durée et le support sont laissés à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue la sous-capacité « Mettre en place, suivre une expérimentation et en exploiter les résultats ».

Ce CCF concerne l'agronomie et les mathématiques.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Orale	6	40 minutes

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale, de coefficient 6 et d'une durée de 40 minutes, à partir d'un dossier centré sur un système de culture ou un système semencier dans son contexte.

Le dossier :
Sous la forme d'un portfolio de 10 à 12 pages élaboré par le candidat, le dossier doit permettre au jury de comprendre le système de culture ou le système semencier étudié. Ce dossier doit inclure, dans un ordre choisi par le candidat :

- une présentation de l'exploitation agricole et/ou du territoire concerné(s) ;
- la caractérisation du système de culture ou du système semencier ;
- des références locales en lien avec le système étudié ;
- des résultats d'expérimentation en lien avec le système étudié ;
- tout élément permettant d'éclairer le système étudié (analyse de terre, profil cultural, données climatiques, analyse de groupe, analyses de produits…).

Le dossier est obligatoire pour passer l'épreuve. Le dossier n'est pas noté en tant que tel.

Les modalités de l'épreuve orale

- 10 minutes de présentation de l'étude de cas : présentation du système de culture ou le système semencier étudié, formulation de diagnostic et éventuellement proposition des modifications du système ;
- 30 minutes maximum d'entretien, avec le jury pour approfondir la présentation et amener le candidat à argumenter les éléments avancés.

Au travers des questions posées, le jury veille à couvrir l'ensemble des capacités attachées à l'épreuve E6.

Evaluation[5]
Elle est réalisée par un enseignant d'agronomie et un enseignant de biologie-écologie ou de sciences et techniques des agroéquipements qui interviennent dans les modules M 53, M 54, M 55, M 56, M 57 ou M 59.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Soutenance d'un dossier	**7**	45 minutes maximum
E7 Partie 2	Ecrit + oral	**5**	1h30 + temps d'entretien + temps d'observation et d'analyse des documents
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.
Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « Agronomie : Productions végétales » pour faire face à une situation professionnelle :
- Mettre en œuvre une démarche pertinente pour répondre à une question d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné ;
- Formuler, à partir d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté, opérationnel en matière de conduite d'une culture.

Pour information, cette capacité est, entre autre, acquise dans le cadre des modules **M 58, M 61, des séquences en milieu professionnel et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est une soutenance (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier, l'autre écrite et orale (partie 2 de l'épreuve) prend appui sur l'observation d'une ou plusieurs parcelle(s) cultivée(s).

PARTIE 1 : dossier individuel et oral – 45 minutes maximun (coefficient 7)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité :
o Mettre en œuvre une démarche pertinente pour répondre à une question d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné.

Le candidat est évalué, en priorité, sur sa capacité à traiter une problématique agronomique en lien avec l'organisation, l'entreprise ou l'exploitation support de stage. La problématique est, en outre, en relation étroite avec les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel.
Le candidat est aussi évalué sur sa capacité à réaliser une analyse réflexive vis-à-vis d'une situation professionnelle vécue lors de ses périodes de formation en milieu professionnel.

[5] Voir grille d'évaluation en annexe 4.

Pour réaliser son étude personnelle, le candidat effectue un stage d'au moins 8 semaines dans une même organisation, une même entreprise ou une même exploitation agricole. Les thèmes d'étude doivent être conformes aux exigences de l'épreuve.

Nature de la situation d'évaluation

Le dossier du candidat est composé :

- d'un rapport de 20 pages maximum, annexes comprises, plus ½ page de résumé en français. Le candidat, dans une démarche méthodologique, analyse la situation existante, justifie les étapes de la conduite de son étude, dresse un bilan critique et argumenté des résultats obtenus et enfin présente et justifie des propositions personnelles ;
- de trois fiches de 1 à 2 page(s) (non évaluées) relatives à des situations professionnelles vécues (SPV) au cours du stage principal et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel. Ces SPV sont établies en référence aux 15 situations professionnelles significatives figurant dans le référentiel professionnel.

Les situations professionnelles vécues, présentées dans les fiches, doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le cadre de la formation (stages individuels, stages collectifs, interventions sur l'exploitation du lycée ou d'un professionnel partenaire…) ou hors du contexte de la formation (cadre familial, associatif, d'entraide…).

Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant y joue un rôle d'acteur et/ou est associé directement dans la prise de décision, c'est-à-dire que par ses activités il oriente la situation professionnelle.

Le dossier est évalué par l'enseignant d'agronomie, membre du jury. Les trois fiches sont réalisées à l'intention de l'ensemble des membres du jury (fournir 2 exemplaires des fiches). **La remise du dossier complet est obligatoire pour passer l'épreuve E7 (partie 1 et partie 2).**

La soutenance orale est composée de deux parties :

- 10 minutes de présentation : le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en œuvre et des résultats obtenus. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur différents supports de communication ;
- 35 minutes maximum d'entretien réparties en deux temps :
  - Un 1er temps de 25 minutes maximum : le jury demande au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur l'étude présentée et l'interroge sur sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en œuvre pour étudier la problématique ;
  - Un 2ème temps de 10 minutes maximum : discussion portant sur une des trois fiches relatives aux SPV, choisie par le jury.

Evaluation

Elle utilise une grille nationale[6] critériée.

Le jury de l'oral comprend deux examinateurs assurant la préparation du BTSA « Agronomie : Productions végétales » : un enseignant d'agronomie et un enseignant d'agroéquipement ou d'agronomie.

PARTIE 2 : Ecrite et orale (coefficient 5)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité :

- Formuler, à partir, d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté, opérationnel en matière de conduite d'une culture.

[6] Voir annexe 4.

L'objectif est d'évaluer, plus que le résultat final, la démarche mise en œuvre par le candidat pour réaliser un diagnostic de situation ainsi que sa capacité à formuler des propositions cohérentes dans un contexte identifié.

Nature de la situation d'évaluation
L'épreuve comprend deux parties :
- La formulation d'un diagnostic de situation sous forme écrite, réalisée à la suite de l'observation d'une ou plusieurs parcelle(s) cultivée(s). La ou les culture(s) observée(s) font partie d'une liste d'espèces choisies en concertation avec le Président adjoint du jury, à partir d'une liste établie au niveau national.[7] Outre ses observations, le candidat dispose de différents matériels, documents et informations fournis par le jury pour formuler un diagnostic et proposer des améliorations de l'itinéraire technique ou du système de culture.

Déroulement de l'épreuve :
- Prise en main des documents (30 minutes) ;
- Entretien avec le professionnel (30 minutes) ;
- Réalisation des observations (1 heure) ;
- Rédaction écrite du diagnostic (1 heure).

- 25 minutes maximum d'entretien : le jury demande au candidat de compléter, d'approfondir, d'illustrer, d'argumenter son diagnostic écrit. Le jury pose également des questions exploratoires concernant des modifications possibles des systèmes de culture présents sur l'exploitation ou l'entreprise support en cohérence avec les objectifs exposés par le professionnel lors de l'entretien. Des échantillons ou des documents complémentaires peuvent être mis à disposition lors de cet oral, à l'instigation du jury.

Evaluation
Elle utilise une grille nationale critériée[8].
Le jury est composé d'un enseignant d'agronomie assurant la préparation au BTSA « Agronomie : Productions végétales » et d'un professionnel.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA « Technologies végétales » :

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve E.

Pour l'épreuve E5 :
Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D, si la note est supérieure pour égale à 10.

Pour l'épreuve E6 :
Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve F si la note est supérieure ou égale à 10.

[7] Voir annexe 5.
[8] Voir annexe 6.

Pour l'épreuve E7 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note de l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Cette note est alors reportée pour la partie 1 de l'épreuve E7.
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note de l'épreuve ET2, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Cette note est alors reportée pour la partie 2 de l'épreuve E7.
Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009 :

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :
- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1 :

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF
COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

NOM : ……..
Prénom : ……..
Date : ……

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3
candidats hors CCF

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6*** *Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers
Appréciation générale :	

Signature

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6 pour les CANDIDATS HORS CCF

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Capacités visées : C7 à C9 du référentiel de certification.

Durée	*Objets*	**Critères** **Indicateurs de performance**	*Barème* **sur 20**
10 mn	Présentation de l'étude de cas	- Présentation claire et structurée du système de culture ou du système semencier - Diagnostic du système pertinent et argumenté - Propositions de modifications précises et justifiées - Gestion du temps - Qualité de l'expression	**/6 pts**
20 mn maximum	Entretien avec le jury, pour préciser et approfondir l'étude, de cas à partir du portfolio et de la présentation orale	- Compréhension des questions - Précision et pertinence des réponses - Qualité de l'argumentation	**/9 pts**
10 mn maximum	Réponses à des questions exploratoires pour approfondir les capacités C7 et C8	- Exactitude. - Etendue - Précision - Concision	**/5 pts**
		T O T A L	**/20 pts**

<u>Appréciation générale :</u>

Signature des examinateurs

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'EPREUVE E7
(coefficient 7)

Cette grille peut évoluer à l'initiative conjointe de l'inspection et du jury permanent

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Capacité	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Partie évaluation du rapport écrit				
Mettre en œuvre une démarche pertinente pour répondre à une question d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné	Pertinence et rigueur de la démarche adoptée pour traiter l'étude	- « Contextualisation » de l'étude - Justification de la problématique - Méthodologie (présentation, justification) - Actualisation des connaissances		/12
	Regard critique sur l'étude	- Présentation des résultats - Justification et validité des résultats au regard de la méthodologie appliquée		/8
	Valorisation de l'étude	- Mise en évidence de prolongements (formulation d'un conseil, poursuite d'étude, etc.)		/5
	Élaboration d'un rapport dans le respect des consignes	- Qualité de la présentation - Structuration, Syntaxe, orthographe - Concision, volume, pagination, - Bibliographie, annexes - Résumé		/5
			Total pour la partie écrite	**/30**
	Partie évaluation de l'oral			
	Présentation de l'étude réalisée	- Choix et intérêt des éléments présentés - Choix et valorisation des supports - Qualité de l'expression orale - Respect du temps		/10
	Analyse critique du travail présenté	- Justification des choix et de la démarche adoptée - Positionnement et valorisation de l'étude dans un contexte professionnel		/10
	Maîtrise du sujet traité, d'un point de vue scientifique et technique	- Réponses apportées aux questions liées à l'étude - Appui sur des connaissances transversales à l'étude et sur son expérience - Qualité de l'argumentation		/35
	Intérêt et prolongements dans l'activité professionnelle de la SPV choisie	- Justification du choix de SPV retenue - Implication dans l'action - Identification des compétences nécessaires dans cette situation professionnelle - Analyse critique des résultats de ses activités - Réinvestissement des compétences dans des situations professionnelles futures - Mobilisation des connaissances scientifiques et techniques en lien avec la situation étudiée		/15
			Total pour la partie orale	**/70**
			Ecrit + oral	**/100**

<u>Appréciation générale :</u>

Signature des examinateurs

ANNEXE 6

CULTURES SUPPORTS DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7

L'établissement de formation (ou le candidat individuel) choisit en concertation avec le président adjoint, obligatoirement, une spécialisation (une seule colonne) et une espèce par groupe dans le tableau présenté ci-après.

	Spécialisation A	Spécialisation B	Spécialisation C
Groupe I	Blé tendre Blé dur Orge de printemps	Canne à sucre	Blé semence
Groupe II	Maïs, Tournesol Betterave sucrière, Pomme de terre	Igname	Maïs semence Tournesol semence Betterave semence
Groupe III	Un protéagineux Colza Tomate de plein champ	Banane, Tomate de plein champ	Carotte semence Ail semence Plants de pomme de terre
Groupe IV	Une culture fourragère pluriannuelle	Une culture fourragère pluriannuelle Agrume	Luzerne semence, Une poacée semence

La combinaison définitive d'espèces doit être entérinée par le président-adjoint dès le début de la formation.

Cette liste (nombre de groupes, cultures) peut évoluer à l'initiative conjointe du président du jury du BTSA APV et de l'inspection en fonction de l'évolution du contexte de production ou pour tenir compte de problèmes d'organisation rencontrés par les centres d'examen.

Des modes de conduite variés doivent être proposés dans chaque centre d'examen.
Au moins une situation conduite selon le cahier des charges de l'agriculture biologique doit être proposée par chaque centre d'examen.

ANNEXE 7
GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7

(Coefficient 5)
Cette grille peut évoluer à l'initiative conjointe de l'inspection et du jury permanent

Capacité	Critères	Indicateurs	Note
	Partie évaluation du diagnostic écrit		
Formuler, à partir, d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté, opérationnel pour la conduite d'une culture *(aspects agronomiques et éventuellement réglementaires)*	Observation d'une parcelle cultivée dans son milieu	■ Utilisation de méthodes d'observation rigoureuses ■ La parcelle est replacée dans son environnement ■ Caractérisations précises et pertinentes des états du sol, du peuplement cultivé (stade, composantes, régularité, état nutritif et sanitaire, dispositions propres aux semences, etc.) et du milieu biologique (bioagresseurs, auxiliaires, biodiversité) ■ Précision du vocabulaire utilisé.	/15
	Mise en relation des états du peuplement observé avec les états du milieu, le climat de la campagne, l'itinéraire technique, la succession culturale et le passé de la parcelle.	■ Des liens pertinents sont établis ■ Les principaux états observés sont expliqués par des hypothèses étayées ■ Peu d'erreurs	/10
	Évaluation de la performance et de l'impact environnemental de l'itinéraire technique	■ Evaluation du potentiel de la parcelle ■ Mise en évidence de problèmes d'ordre agronomique réglementaire ou économique rencontrés (s'ils existent) ■ Caractérisation de l'impact environnemental probable de la conduite et de la succession	/10
	Proposition de pistes d'amélioration	■ Elaboration d'un jugement global sur la conduite de la culture : cohérence entre les faits observés et les objectifs du professionnel, hiérarchisation des problèmes identifiés, etc. ■ Formulation d'un conseil adapté	/5
		Total pour la partie écrite	**/40**
	Partie évaluation de l'entretien oral		
	Diagnostic de situation (approfondissement des éléments présentés à l'écrit lors de la discussion avec le jury)	■ Approfondissement du jugement réalisé à l'écrit (identification d'échantillons, analyse de documents, etc.) ■ Identification d'éléments manquants pour affiner le diagnostic ou fournir un conseil plus élaboré ■ Regard critique sur son écrit	/20
	Formulation de conseils concernant l'itinéraire technique et la succession culturale observés en cohérence avec l'entreprise étudiée (approfondissement des éléments présentés à l'écrit lors de la discussion avec le jury)	■ Justification des propositions formulées à l'écrit en cohérence avec le fonctionnement de l'entreprise ■ Explications du raisonnement d'une intervention technique ■ Identification d'éléments manquant pour fournir un conseil plus élaboré ■ Regard critique sur son écrit	/20
	Proposer un changement de mode de conduite, de processus d'élaboration de semence ou de système de culture (questions exploratoires du jury, élargissement à d'autres situations)	■ Elaboration d'itinéraires techniques prévisionnels ■ Propositions de changement de système de culture en cohérence avec un nouveau contexte (objectifs du professionnel, cahier des charges, réglementation, etc.) ■ Analyse des conséquences sur le fonctionnement du système de production ■ Réponses argumentées, pertinentes et exhaustives	/20
		Total pour la partie orale	**/60**
		Ecrit + oral	**/100**

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 8

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA
AGRONOMIE : PRODUCTIONS VEGETALES
Domaine professionnel

EPREUVE E5 : coefficient 3

Capacités évaluées		**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
				Disciplines concernées		Disciplines concernées	
C5 : Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché		1 CCF (coefficient1)	Oral	SESG	Oral 1h30	SESG	M 51 M 52
C6 : Participer au pilotage de l'entreprise agricole ou de l'entreprise para-agricole du secteur des productions végétales	C64 C65 C66 C67	1 CCF (coefficient 1)	Ecrit	SESG			
	C61 C63	1 CCF (coefficient 1)	Pratique+ oral	SESG Agronomie			

EPREUVE E6 : coefficient 6

Capacités évaluées		**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
				Disciplines concernées		Disciplines concernées	
C7 : Gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu dans une perspective de durabilité	C71 C72	1 CCF (coefficient 1)	A l'initiative des équipes pédagogiques	Agronomie	Oral 40 minutes	Agronomie et 1 discipline au choix : - biologie-écologie - STEA	M 53 M 54 M 55 M 56 M 57 M 59
	C73 C74	1 à 2 CCF (coefficient 1,5)	Obligatoirement une partie pratique	Biologie-écologie Agronomie			
C8 : Mettre en œuvre les agroéquipements dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement		1 à 2 CCF (coefficient 1,5)	Pratique + oral	STEA + Agronomie (éventuellement)			
C9 : Proposer et mettre en œuvre un système de culture dans une situation donnée en fonction d'objectifs préétablis	C91 C92	1 CCF (coefficient 1,5)	Ecrit ou Ecrit + oral	Agronomie			
	C93	1 CCF (coefficient 0,5)	A l'initiative des équipes pédagogiques	Mathématiques Agronomie			

EPREUVE E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)						**Principaux modules concernés**
Capacités évaluées	Sous-capacités évaluées	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs	
C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « Agronomie : Productions végétales » pour faire face à une situation professionnelle	Mettre en œuvre une démarche pertinente pour répondre à une question d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné	Soutenance d'un dossier	7	45 minutes	2 enseignants : 1 d'agronomie et 1 d'agroéquipement ou d'agronomie	M 58 M 61 Séquences en milieu professionnel
	Formuler, à partir d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté, opérationnel en matière de conduite d'une culture	Ecrit + oral	5	1h30 + temps d'observation, d'analyse des documents et d'entretien	1 enseignant d'agronomie et 1 professionnel	